



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa
<b>Date</b>	Dimanche 29 octobre 2023	<b>Heure de départ</b> 18 h 30
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : 5 °C)	<b>Vent</b> 6 km/h Est
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)	
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b> 2 SC
<b>Total des paris mutuels</b>	\$341,053	
<b>Inscriptions totales</b>	86/98	
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes
		Visite de l'enquêteur
		Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Dorion, John (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Des retraits hâtifs ont été opérés pour les chevaux, "MOLLY MOOSE" (maladie) de la Course 4, "MCABBY" (boiterie) de la Course 5 et "HIGHLANDBEACHSBEST" (maladie), de la Course 9.

Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Un examen à des fins informatives a eu lieu en compagnie du conducteur, Antonio Vecchio, au sujet du fait d'avoir stimulé le cheval, "PRETTYDIVA", dans la Course 6, disputée le 15 octobre.

Après avoir examiné la vidéo et abordé la question de la stimulation exercée par le participant, la responsabilité du conducteur d'avoir un contrôle total sur son cheval à tout moment et les résultats possibles, M. Vecchio a décidé de corriger sa conduite afin de respecter les règles de la CAJO 22.23.03 (c) (stimulation uniquement dans

les limites du sulky) et 22.23.04 (d) (contrôle de son cheval à tout moment) à l'avenir.

Un examen a eu lieu en compagnie du conducteur, Antonio Vecchio, concernant une possible obstruction à "SUNNY SICILY", (Stéphane Brosseau), survenue dans le dernier droit alors qu'il conduisait le cheval, "PRETTYDIVA", lors de la Course 9, disputée le 19 octobre.

Après avoir examiné la vidéo et discuté de la course avec M. Vecchio, on a établi que ce dernier était coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (sortie de piste provoquant une obstruction) et on lui a imposé une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 2 au 4 novembre, inclusivement.

Décision #2407829

Un examen a eu lieu en compagnie de la conductrice, Melanie Plourde, au sujet de sa stimulation du cheval, "WHATS IN THE ESKY", lors de la Course 6, disputée le 26 octobre.

À cette occasion, nous avons discuté avec Mme Plourde au sujet de la vidéo de la course, des pratiques acceptables en matière de stimulation et de la structure des pénalités.

La décision sera prise en délibéré.

Nous avons discuté avec Peter Andrusek, directeur des courses, de la construction de l'enceinte de l'écurie de réception.

Les travaux de construction commenceront cette semaine et devraient être terminés avant le début du prochain programme de courses, prévu pour jeudi.

### **Courses :**

- Philippe Trudeau et Pascal Berube ont été autorisés chacun à se retirer de sa course respective.

1. Le conducteur du #6, "LA BARBE", (Justin Fillion), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et à la Directive en matière de politique No 3-2019.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 et une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 1 au 3 novembre, inclusivement.

Décision #2407862

Rien d'autre à signaler.

2. Le conducteur du #3, "JIMS BIG THRILL", (Kyle Forgie), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
  - Après la course, le palefrenier du #5, "THE LIGHT SPEED", a été heurté lorsque le cheval s'était brusquement déséquilibré pendant qu'il était déferré.  
Il est possible qu'il ait été frappé à la tête.  
Il a été examiné par le personnel médical d'urgence et envoyé à l'hôpital en ambulance pour y être examiné et passer des tests.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Le départ a été retardé en raison de l'équipement inadéquat du #3, "TUF COOPER", (Ted McDonald).  
Le juge de départ, Jamie Fiolek, tiendra un examen avec M. McDonald au sujet de ce retard.
8. Examen de la course entre les #3, "ROCKINMYDREAM", (Mike Healey), arrivé en 2<sup>e</sup> position, et #8, "WESTERN PHIL", (Guy Gagnon), arrivé en 4<sup>e</sup> position, dans le dernier droit.  
Aucune infraction signalée.  
Rien d'autre à signaler.
9. Le #9, "PERSISTANT BOY", (William Roy), a fait un bris d'allure après le départ et doit se qualifier pour des bris d'allure survenus dans trois courses consécutives.  
L'entraîneur en a été avisé.  
Rien d'autre à signaler.
10. Le conducteur du #4, "ROCK N ZEUS", (Drew Smyth), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.
11. Rien à signaler.

**Réclamations :**

**Course 8**

Le #1, "ROCKNROLL NATION" (1), pour \$ 10,625, par Michel Grenier, (Alain Martin entraîneur).